

CONSULTATION PUBLIQUE

relative au PCAET de Loudéac communauté

Contexte

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document qui établit la stratégie du territoire pour s'adapter au changement climatique et à la transition énergétique et écologique. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), document-cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités, constitue un projet territoire de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation des territoires.

Le PCAET est un outil d'animation du territoire qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels. Sa finalité est d'**identifier les enjeux et secteurs prioritaires ainsi que les potentialités du territoire** (en réalisant un diagnostic), de **fixer des objectifs** de contribution et des priorités d'actions, d'**engager les acteurs dans l'action pour atteindre ces objectifs** et de **faire vivre la dynamique d'action sur le territoire** (en animant le suivi du plan d'actions et participant à sa mise en œuvre).

L'implication de tous les acteurs concernés pour engager le territoire est indispensable dans la lutte contre le changement climatique, et présenter l'articulation du PCAET avec les documents de planification du territoire qui impactent les bâtiments, l'énergie, la mobilité, mais aussi la capacité de séquestration du carbone sur le territoire.

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Loudéac communauté s'est engagée par délibération du conseil communautaire dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le projet de PCAET élaboré à l'échelle des 41 communes du territoire est pensé comme la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire. Cette stratégie territoriale s'articule autour de 7 axes :

- **Axe n°1 : Développer le mix énergétique**
- **Axe n°2 : Réduire la dépendance énergétique du bâtiment**
- **Axe n°3 : Réduire les émissions liées aux déplacements**
- **Axe n°4 : Développer et soutenir une économie locale**
- **Axe n°5 : Améliorer la qualité de l'air et prévoir les évolutions climatiques**
- **Axe n°6 : Valoriser les déchets**
- **Axe n°7 : Gouvernance : accélérer le changement**

Organisation de la consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le projet de PCAET composé du diagnostic, de la stratégie, du plan d'action, du dispositif de suivi et d'évaluation et de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET;
- L'avis du Préfet de Région du 21 mars 2022 ;
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 21 mars 2022

Le dossier sera consultable et accessible en ligne pendant la durée d'un mois à compter du 30 mai jusqu'au 30 juin 2022 depuis la plateforme suivante :

[LOUDÉAC COMMUNAUTÉ : PCAET \(registre-dematerialise.fr\)](https://registre-dematerialise.fr)

Il pourra également être consultable en version papier au siège de Loudéac communauté Bretagne Centre, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Durant toute la période de la consultation, le public pourra présenter ses observations et contributions sur le projet de PCAET :

- En ligne sur la plateforme suivante :
- Dans le registre présent à l'accueil du siège de Loudéac communauté.

Les observations réalisées en dehors de la période de consultation ne seront pas prises en considération. Au terme de la consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé. Le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et observations émises durant la consultation publique et sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de Loudéac communauté